



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°87-2019-045

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2019

# Sommaire

## **Prefecture de la Haute-Vienne**

87-2019-06-17-003 - arrêté de subdélégation de signature au secrétaire général de la  
préfecture Jérôme Decours en matière de DSIL et de DSID (2 pages)

Page 3

# Prefecture de la Haute-Vienne

87-2019-06-17-003

arrêté de subdélégation de signature au secrétaire général  
de la préfecture Jérôme Decours en matière de DSIL et de  
**DSID**

*arrêté de subdélégation de signature au secrétaire général de la préfecture Jérôme Decours en  
matière de DSIL et de DSID*



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

## ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature à M. Jérôme DECOURS,  
Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne  
en matière de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)  
et de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID-part projet)**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et son article 157 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 27 mars 2019 nommant Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Vu le décret du 24 octobre 2018, publié au Journal Officiel de la République le 25 octobre 2018, nommant M. Seymour MORSY Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 3 mai 2016 nommant M. Jérôme DECOURS, administrateur territorial hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 du ministre de l'intérieur portant mutation, nomination et détachement de Mme Evelyne BOURDET, attachée principale d'administration de l'État, dans un emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice de la coordination et de l'appui territorial ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2019 de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine donnant délégation de signature à M. Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne, pour les actes relatifs à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID-part projets) à l'exclusion des arrêtés d'attribution de subvention ;

Vu la décision préfectorale du 7 avril 2017 modifiée, relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne ;

## ARRÊTE

**Article 1er** : subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme DECOURS, secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne pour signer tout acte relatif à l'instruction administrative et financière des dossiers de demande de subvention déposés au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID-part projets) pour les collectivités éligibles du département de la Haute-Vienne, à l'exclusion des arrêtés d'attribution de subvention.

**Article 2** : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme DECOURS, la subdélégation qui lui est donnée est exercée par Mme Evelyne BOURDET, directrice de la coordination et de l'appui territorial

**Article 3** : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne BOURDET, la subdélégation qui lui est donnée est exercée par M. Ghislain PERSONNE, adjoint à la directrice, chef du bureau des concours financiers de l'État.

**Article 4** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 5** : le secrétaire général de la préfecture et la directrice de la coordination et de l'appui territorial sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et de la préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le 17 JUIN 2019

Le Préfet

Seymour MORSY